

# Nouvelles du conseil de ville

## Réunion du lundi 9 octobre 2001



• Suite au dépôt d'une pétition par un groupe de 76 jeunes résidents de Prévost afin d'obtenir un terrain et quelques amoncellements de terre pour la pratique du vélo de montagne et BMX, le conseil municipal a accepté la requête et recommandé qu'une étude soit faite par les services concernés pour identifier un terrain propice.

• L'édition 2000 de la fête de Noël ayant connu beaucoup de succès, le conseil municipal a décidé de répéter l'événement le **16 décembre prochain**, à l'École Val-des-Monts, et à cette fin, a accordé un budget de quatre mille dollars (4000 \$) au service des loisirs pour permettre l'organisation de cette activité;

• Le conseil municipal a autorisé un budget de cinquante cents dollars (500 \$) pour encourager les décorations extérieures afin de souligner la fête de l'Halloween au cours de la période du 22 au 31 octobre 2001.

• Le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 310-52 intitulé "Amendement au règlement de zonage 310 tel qu'amendé (commerce mixte, zone C-224 (boulevard du Curé-Labelle et la rue Canadiana) – réunir zones H-315 et C-316 (boulevard du Curé-Labelle face à la rue Maple) – maison de chambres, zone H-340 (rue Principale) – station de pompage – entreposage intérieur, zones C-316)". Il a été convenu qu'une assemblée de consultation publique aurait lieu le **5 novembre 2001 à 18 h 30**.

• Le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 310-53 intitulé "Amendement au règlement de zonage 310 tel qu'amendé (habitations multifamiliales)", secteur Shawbridge. Il a été convenu qu'une assemblée de consultation publique aurait lieu le **5 novembre 2001 à 18 h 30**.

• Un avis de motion a été donné à l'effet que le conseil municipal présentera un projet de règlement au mois de novembre prochain, ayant pour objet d'amender le règlement R900-2000 "Circulation

et stationnement", tel qu'amendé, pour y inclure ou enlever des arrêts obligatoires.

• Le conseil municipal a autorisé un budget supplémentaire de quatre mille dollars (4000 \$) pour le projet de transport collectif de Prévost (Taxibus) en vue de compléter les études de faisabilité et le plan d'affaires.

• Le conseil municipal appuie et est favorable à ce que le Centre récréatif du lac Écho adresse une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière devant la Commission municipale du Québec.

• Le conseil municipal a autorisé que le lac Renaud soit inclus dans le projet pilote en préservation et restauration de la qualité des lacs et a accordé un budget de trois mille dollars (3000 \$) afin d'y participer.

• Le conseil municipal a autorisé l'adhésion du comité de l'Environnement de la Ville de Prévost au Conseil de l'environnement des Laurentides ainsi que le déboursé de trente dollars (30 \$) s'y rattachant.

• Le conseil municipal a accordé un don de l'ordre de trois cents dollars (300 \$) pour la réalisation d'activités à la *United Church of Shawbridge*.

• Suite à la tenue d'un colloque portant sur la réfection des rues et chemins de Prévost, tenu le 25 septembre dernier, et suite aux demandes des citoyens qui se sont dégagés des discussions, un mémoire a été soumis à la députée et Secrétaire d'État aux Régions Ressources, madame Lucie Papineau. Le conseil municipal a demandé à madame Papineau qu'elle s'assure du suivi auprès du conseil des ministres du gouvernement du Québec afin que le ministre des Transports, monsieur Guy Chevrette, octroie une subvention correspondant à 60% des coûts de réfection des cinq rues intermunicipales, 40% pour les six rues collectrices, plus un montant de 30% pour l'entretien préventif pour un montant total de la demande d'aide financière au gouvernement du Québec de 3,2 \$ millions.

• Concernant le terrain de soccer, les travaux ont été repris

par l'entrepreneur Quatre-Saisons. Après constatation, suite aux grosses pluies, le drainage fonctionne bien. Tous les aménagements adjacents seront terminés cet automne.

• Le conseil municipal a autorisé le calendrier de conservation des archives de la Ville de Prévost et la destruction des pièces selon les dates fixées par la Loi.

• Le conseil municipal a demandé au Comité des loisirs et de la culture du Domaine Laurentien Inc. de leur indiquer leur décision quant à la fin des opérations et la dissolution de leur corporation et qu'il leur fournisse l'inventaire et le mode de disposition des biens, un rapport financier final de la corporation et un état de compte d'une institution financière attestant la fermeture des comptes bancaires.

### DERNIÈRE HEURE

#### ENLÈVEMENT DE DOS D'ÂNE

Suite au colloque du 25 septembre 2001 sur la réfection des rues et chemin de Prévost, monsieur Claude Charbonneau, maire, donne avis qu'il a l'intention de retirer graduellement tous les dos d'âne se trouvant sur le territoire de la ville de Prévost pour les motifs suivants :

- ils nuisent à la bonne circulation des autobus scolaires;
- ils nuisent au bon déneigement des rues et chemins de la ville;
- ils nuisent à la bonne circulation des camions d'incendie et des véhicules d'urgence;
- ils contribuent à endommager les systèmes de suspension de véhicules.

De plus, il est aberrant d'installer des dos d'âne pour régler un problème de vitesse. Il est préférable de travailler à l'éducation des citoyens au moyen d'actions communautaires (surveillance de quartier et police communautaire).

Il y a cinquante-et-un (51) dos d'âne dans la ville; il y a suffisamment de trous et de bosses dans nos rues sans en ajouter volontairement...

#### Subvention de la députée pour le Parc Prévost

Suite aux représentations des parents et à l'intervention du conseiller du District #4, M. Sylvain Paradis, Madame Lucie Papineau, députée de la circonscription de Prévost et Secrétaire d'état aux Régions-ressources, a répondu favorablement à la lettre de Monsieur Paradis et elle a accordé une subvention de 4 500 \$ comme contribution pour défrayer le coût d'achat d'un jeu de la compagnie Jambette Inc., qui sera installé dans le Parc Prévost dans les meilleurs délais et qui desservira plus d'une soixantaine d'enfants de 2 à 6 ans de ce secteur.

#### Réfection au Lac René et sur la Montée Rainville

Le tour du chemin du Lac René ainsi que la Montée Rainville seront considérés comme prioritaire suite au col-

loque du 25 septembre dernier sur la réfection des rues.

Le conseil municipal annoncera sa décision après la réunion du Comité des Sages tenue cette semaine pour faire le point sur le colloque et recommander les suites à donner après la consultation publique.

#### Une borne sèche au Lac Renaud

Après plusieurs années d'attente, la population du secteur du Lac Renaud sera mieux protégée contre les incendies, puisque le conseil municipal vient d'autoriser le directeur général à procéder à l'installation d'une borne sèche, soit un investissement de moins de 25 000 \$. Les travaux seront entrepris prochainement et ils seront terminés avant la fin de l'année.



#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

##### AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 310, TEL QU'AMENDÉ

Lors de la séance tenue le 9 octobre 2001, le conseil de la Ville de Prévost a adopté par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les projets de règlements suivants :

- Premier projet de règlement 310-52 : Commerce mixte, zone C-224 – réunir zones H-315 et C-316 – entreposage intérieur, zone C-316 – maison de chambres, zone H-340 – station de pompage, zone H-104 – usages commerciaux, zone P-335)**

Le règlement projeté vise :

- Ajouter l'usage « commerce mixte (c6) » dans la zone C-224;
- Annuler la zone H-315 pour agrandir la zone C-316;
- Ajouter les usages « habitation unifamiliale (h1) », « habitation multiplex (h2) » et l'usage « service d'entreposage intérieur » dans la zone C-316;
- Ajouter l'usage « maison de chambre » dans la zone H-340;
- Créer la nouvelle zone P-121 à même une partie de la zone H-104;
- Autoriser dans la nouvelle zone P-121, l'usage « station de pompage »;
- Autoriser certains usages commerciaux dans la zone P-335;

- Premier projet de règlement 310-53 : Habitations multifamiliales**

Le règlement projeté vise :

- Créer la zone H-363 à même les zones H-306, H-310 et H-353;
- Autoriser dans la nouvelle zone H-363 les habitations unifamiliales, multiplex, multifamiliales et certains usages commerciaux;
- Annuler la zone H-353;

Ces règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 novembre 2001 à 18 h 30** à la Mairie de Prévost, située au 2870 boulevard Labelle à Prévost. Ladite assemblée de consultation sera tenue par le conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur les projets et les conséquences de leur adoption seront données et toute personne et organisme qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Les projets de règlements sont présentement disponibles pour consultation au service d'urbanisme à la Place de la Mairie.

DONNÉ À PRÉVOST, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille un.

Réal Martin  
Directeur général et greffier